

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**

**Séance de 5 avril 2018 à 20 h 00**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric BARDET, le Maire.

**Date de convocation** : le 16 mars 2018

**Date d'affichage** : Le 19 mars 2018

**Présents** : M. BARDET Eric, M. HABOLD Christian, M. DOUBLET Benoît, M. BOUHOURS Didier, M. MOTHERON Philippe, M. PUJOL Jean-Gabriel, M. RICHARD Louis, Me MARSAC Sylvie, M. DAUFFY Yvonnick, Me FRIVILLE Magaly, M. FRAIGNE Teddy

**Invité** : M. DUPIN Gilles, Trésorier principal

**Absents excusés** : M. BOOTH Peter (pouvoir à M. HABOLD Christian),  
M. ROCHER Brice (pouvoir à M. BARDET Eric)

**Nombre d'élus** : En service : 13, présents : 11, Votants : 13

**Secrétaire de séance** : M. HABOLD Christian

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h03**

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 10 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2018 appelle des observations de la part de l'assemblée.

***Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.***

***Ajout à l'ordre du jour***

**PERSONNEL**

\*Création de poste – adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe

**Ordre du jour :**

**FINANCE**

- \* Approbation du compte de gestion 2017
- \* Approbation du compte administratif 2017
- \* Affectation de résultat 2017
- \* Taux des 3 taxes
- \* Emprunt investissement
- \* Subvention DDAD 2018 / Aménagement du bois de la Cure
- \* Subvention FACIL 2018 / toiture salle des fêtes
- \* Vote du budget primitif 2018
- \* Dépenses payées sans mandatement préalable

**PERSONNEL**

\*rémunération agent recenseur - régularisation

Questions diverses

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU****N°08-2018 FINANCE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

	CLÔTURE 2016	INVESTISSEMENT AFFECTE EN 2017	RESULTAT EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT	RESULTAT CLÔTURE 2017
INVESTISSEMENT	-37.273,31	0 €	-81.371,02 €	0 €	-127.742,14 €
FONCTIONNEMENT	236.106,35 €	37.273,31 €	78.202,03€	0 €	277.035,07 €
TOTAL	<b>198.833,04 €</b>	37.273,31 €	- 3.168,99 €	0 €	149.292,93 €

**La délibération est adoptée par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**N°09-2018 FINANCE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le code des Communes,*

*Monsieur le Maire, par la voix de M. Christian HABOLD, en charge de la commission des Finances, expose les conditions d'exécution du budget 2017*

*Vu les résultats de l'exercice 2017*

*Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil siège sous la présidence de M. HABOLD, 1<sup>er</sup> adjoint*

*Conformément à l'article L2121-14n du code général des Collectivités Territoriales.*

EN EUROS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	507.939,72 €	110.638,89 €
DEPENSES	- 429.737,69 €	- 192.009,91 €
Résultat N-1 reporté	236.106,35 €	- 37.273,31 €
Excédent cumulé 2017	277.035,07 €	- 118.644,33 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE : 158.390,74 €**

Après que le Maire, Eric BARDET, se soit absenté momentanément, par la voix de M. HABOLD soumet au vote le Compte Administratif 2017 de la commune.

**La délibération est adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**N°10-2018 FINANCE : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2017**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017 :

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2016	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT BRUT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT NET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
INVESTISSEMENT	-37 273,31 €		-81.371,02 €	- 118.644,33 €	+ 59.925,81 € - 50.828,00 €	- 9.097,81 €	- 127.742,14 €
FONCTIONNEMENT	236 106,35 €	37.273,31 €	78.202,03€	277.035,07 €			277.035,07 €
TOTAL	198 833,04 €	37.273,31 €	- 3.168,99 €	158.390,74 €	- 9.097,81 €	- 9.097,81 €	149.292,93 €

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**

Considérant le déficit d'investissement – 118.644,33 € (résultat brut de clôture 2017)  
R.A.R Dépenses 59.925,81 €  
RAR Recettes -50.828 €  
Soit - 9.097,81€ (RAR)

Considérant le besoin de financement de la section investissement de :  
–118.644,33 – 9.097,81€ = **127-742,14 €**

Il est proposé :

d'affecter à la section d'investissement du budget 2018 :

- La somme de 118.644,33 € à la ligne D001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- la somme 127.742,14 € par un titre au compte 1068
- et d'affecter à la ligne R002 de la section de fonctionnement du budget 2018 la somme de 149.292,93 € (277.035,07 € – **127.742,14 €**)

***La délibération est adoptée par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.***

**N°11-2018**

**FINANCE : TAUX DES 3 TAXES**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le taux de ces trois taxes.

L'état 1259 (notification des taux d'imposition des taxes directes locales) pour 2018 annonce un produit de 251.418 €, le Maire propose de conserver les taux de 2017 à savoir :

(Taux 2017)	Proposition taux 2018
• Taxe d'habitation : 14,86 %	- TH 14,86 %
• Taxe foncière bâti 24,48 %	- TFB 24,48 %
• Taxe foncière non bâti 50,33 %	- TFNB 50,33 %

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**N°12-2018**

**FINANCE : EMPRUNT FINANCEMENT**

Le Maire propose d'emprunter pour continuer d'investir, pour cela il a deux propositions

- *Crédit Agricole*
  - *Montant : 70.000 €*
  - *Durée : 5 ans*
  - *Taux fixe : 0,41 %*
  - *Frais de dossier : 90 €*
  - *Remboursement des intérêts : échéances trimestrielles constantes, capital + intérêt*
- *Caisse d'épargne*
  - *Montant : 50.000 €*
  - *Durée : 5 ans*
  - *Taux fixe : 0,85 %*
  - *Frais de dossier : 100 €*

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**

- *Remboursement des intérêts : échéances trimestrielles constantes, capital + intérêt*

*Après échange, l'emprunt de Crédit Agricole a été retenu*

***La délibération est adoptée par 10 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.***

**N°13-2018**

**FINANCE : SUBVENTION DE LA CATV / FACIL 2018 / TOITURE SALLE DES FETES**

Après lecture du règlement du fonds d'aide FACIL (Fonds d'Aide Communautaires aux Investissements Locaux) selon le document de travail pour l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 09 prochain, le Maire propose le projet de rénovation de la toiture de la salle des fêtes.

Ce nouveau dispositif porte essentiellement sur les dépenses d'investissement portées par les communes de moins de 1.000 habitants membres de la C.A Territoires Vendômois.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**N°14-2018**

**FINANCE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92125 du 6 février 1992, relative à l'organisation territoriale de la République, Monsieur le Maire, par la voix de Monsieur Gilles DUPIN, présente le projet de budget primitif pour 2018.

	DÉPENSES		RECETTES	
	R.A.R Dépenses 2017	DÉPENSES	R.A.R Recettes 2017	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0 €	631.581,93 €	0€	631.581,93 €
INVESTISSEMENT	59.925,81€	236.654,33 €	50.828 €	245.752.14 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>0 €</b>	<b>868.236,26 €</b>	<b>0 €</b>	<b>877.334,07 €</b>
		<b>928.162,07 €</b>		<b>928.162,07 €</b>

*Sans autre observation, il est ensuite procédé au vote du budget :*

***La délibération est adoptée par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention***

**N°15-2018**

**FINANCE : DÉPENSES PAYÉES SANS MANDATEMENT PRÉALABLE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**



**N°16-2018**

**PERSONNEL : RÉGULARISATION RÉMUNÉRATION AGENT RECENSEUR**

Monsieur le Maire faire part de la délibération n°38-2017 portant sur la création et la rémunération de l'agent recenseur. Il rappelle que le recensement comprenait 2 districts et donc que l'agent devait percevoir autant de forfaits transport que de district.

Il demande au Conseil municipal de régulariser la rémunération de l'agent recenseur à savoir qu'un seul forfait a été mandaté sur le bordereau de mandat 11 / mandat 96:

L'agent recenseur sera rémunéré comme suit :

- Forfait de transport : 175,00 €/district

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**N°17-2018**

**PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE / ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> classe**

*Vu le tableau annuel d'avancement de grade établi le 08/12/2017*

*Dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 19 avril 2018,*

*Vu le taux de promotion relatif aux avancements de grade pour la catégorie C établi à 100 % défini le 7 Juillet 2010, approuvé par le Comité Technique Paritaire le 17 Septembre 2010,*

*Le Maire indique qu'un agent remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique principal de 2e classe.*

Monsieur le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire émettra un avis à cet avancement lors de sa séance du 19 avril 2018,

Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste :

- *emploi d'adjoint technique principal de 2e classe, à temps non complet 4/35<sup>e</sup>, à compter du 01.01.2018, auquel sera nommée Nelly CONNAN, et de conserver son I.A.T au même coefficient*
- *de proposer la suppression en cohérence d'un emploi d'adjoint technique territorial sous réserve de l'avis du comité technique paritaire.*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**Affaires diverses :**

**Bâtiment :**

**Boulangerie :** l'étude d'un projet multiservice ne nous permet pas aujourd'hui de prendre une décision sur la vente éventuelle du bâtiment. Réunion interne des conseillers municipaux le 11/04.2018 et réunion publique le 13/04/2018.

**Bureau secrétariat de mairie :** le bureau du secrétariat a été réaménagé, le nouvel accueil est en place depuis le 02 mars 2018.

**École :**

**Organisation de la semaine scolaire :**

Retour sur l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours.

**Recensement de la population :** 611 habitants (623 habitants en 2013)

**Projet plantations :** le 19 mars, les élèves de la classe de CE1/CE2 de Prunay-Cassereau et leur enseignante, Nolwenn COURTOIS, ainsi que quelques parents d'élèves sont allés faire des plantations avec la collaboration de la mairie, au bois de la Cure et autour de la machine à pain sur la place de la maison des associations.

**COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU**



Covoiturage : idée de développer le covoiturage pour apporter une solution de transport alternative à ceux qui ne disposent pas, momentanément, de moyen de locomotion. M. le Maire se rapprochera de la CA Territoires Vendômois pour en discuter et connaître les alternatives possibles

Boîte à livres : idée, qui pourrait le mettre en place ? Une demande sera faite aux artisans locaux. : Réponse M. BARDET

Ces deux points sont en réflexion avec le projet multiservice.

Association Foncière de Remembrement : Dissolution demandée par la DDT.

**Questions diverses du public:**

Lors du dernier Conseil municipal, M. Guy Foirien demandait qu'elle fût la procédure sur les chemins privatisés ou emblavés. Une procédure est engagée avec réception des intéressés.

Me COCHARD fait part de la voirie, dans le bourg, mal entretenu. Monsieur le Maire fera un point avec les employés municipaux.

Me HASLÉ demande si une signalisation sera faite pour le point pique-nique de la maison des associations. Une signalétique est prévue dans le budget 2018 qui vient d'être voté.

Me HASLÉ fait part qu'un véhicule ne bouge plus depuis août 2017, rue Jeanne de Ronsard. Monsieur le Maire fera un signalement auprès de la gendarmerie pour rechercher le propriétaire.

Me HASLÉ nous informe qu'un projet de multiservice est en cours à Villeny en Sologne. Des renseignements seront pris auprès de cette commune.

La séance est levée à 22 heures.

*Affiché au panneau de la mairie le 09.04.2018*